

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

Compte rendu de la séance du 15 avril 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance ordinaire, le lundi 15 avril 2019 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard PARAISOT, Maire, suite à la convocation en date du lundi 08 avril 2019.

Présents : Gérard PARAISOT, Marcel CARPENTIER, Gérard ROGER, Eric DUFESTEL, Vincent DELECUSE, Laure DELIGNY, Claude EECKHOUT, Audrey DELMOTTE

Représentés : Sylvie DUFOSSE, Vanessa FREROT, Véronique LEGUAY

Absents : Jean-Claude BARBIER, François HEDOUIN, excusé, Bruno SUEUR

Secrétaire de la séance : Laure DELIGNY

1) Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2019

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2019.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Convention d'adhésion au service mutualisé d'accueil de loisirs sans hébergement 3/12 ans (DE201914)

Les communautés de Communes du Vimeu Industriel et du Vimeu Vert ont fusionné le 01/01/2017 et ont formé la CCV.

Dans le cadre de l'harmonisation des compétences des 2 anciennes entités, le Conseil Communautaire en date du 20/06/2018 a souhaité abandonné la compétence facultative du groupe 1, actions scolaires et culturelles, point ii "organisation des accueils de loisirs des jeunes de 3 à 12 ans", compétence exercée uniquement sur le territoire de l'ex. CCVV.

Dans le même temps et considérant l'enjeu d'un tel service pour les communes qui bénéficiaient de cette compétence, le Conseil Communautaire de la CCV a acté par délibération du 20 juin 2018 la création d'un service mutualisé d'accueil de loisirs sans hébergement à destination des 3/12 ans.

Monsieur le Maire précise qu'un bilan financier du centre des vacances de février avait été réclamé à la CCV, mais rien à ce jour.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (5 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions) :

- accepte d'adhérer à ce service mutualisé,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation d'un service d'accueil de loisirs sans hébergement 3/12 ans entre la Commune de MOYENNEVILLE et la Communauté de Communes du Vimeu.

La Commune mettra ses locaux à la disposition de la CCV pour l'accueil de loisirs du mois de juillet.

Monsieur ROGER apporte des précisions quant à son vote : pas de maîtrise de ce budget. En effet, c'est la CCV qui en détermine le coût, arrêté pour l'exercice 2018 à 16 €/jour/enfant, soit 80 €/semaine, montant à la charge pour la commune alors que

dans le même temps les familles ayant le quotient familial le plus faible ne participent qu'à hauteur de 9 €/semaine.

3) Vote des taux d'imposition 2019 (DE201913)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 comme suit :

taxe d'habitation	16,35 %
taxe foncière (bâti)	18,08 %
taxe foncière (non bâti)	36,70 %
CFE	13,12 %

4) Budget Primitif 2019

Monsieur ROGER présente aux membres du Conseil Municipal les propositions du Maire pour le Budget Primitif 2019 de la Commune.

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	393 945	002	Excédent antérieur reporté	373 198
012	Charges de personnel	206 320	013	Atténuations de charges	17 000
014	Atténuations de produits	29 000	70	Produits des services	17 900
65	Autres charges gestion courante	54 315	73	Impôts et taxes	226 402
66	Charges financières	4 322	74	Dotations et participations	190 091
67	Charges exceptionnelles	2 000	75	Autres produits gestion courante	24 500
022	Dépenses imprévues	10 000	77	Produits exceptionnels	200
023	Virement à la section d'Invest.	142 247			
042	Dotations aux amortissements	7 142			
	Total	849 291		Total	849 291

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
001	Déficit d'investissement reporté		001	Résultat reporté	17 105
16	Remboursement d'emprunts	23 713	10	Dotations Fonds divers Réserves	24 498
20	Immobilisations incorporelles		1068	Excédent de fonct. capitalisé	54 395
204	Subventions d'équipement versées	25 100	13	Subventions d'investissement	40 731
21	Immobilisations corporelles	174 252	16	Emprunts	
23	Immobilisations en cours	63 553	165	Dépôts et cautionnements reçus.	500
			021	Virement de la section de Fonct.	142 247
			040	Subventions d'équipement	7 142
	Dont Restes à réaliser	108 964		Dont Restes à réaliser	37 463
	Total	286 618		Total	286 618

Approbation du BP 2019 (DE201916)

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2019 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	849 291 €	849 291 €
Section d'Investissement	286 618 €	286 618 €
TOTAL	1 135 909 €	1 135 909 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2019.

5) Approbation du projet de Charte du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime (DE201915)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 333-1 et suivants et R 333-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu la circulaire du 15 juillet 2008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire,

Vu la circulaire du 4 mai 2012 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en oeuvre de leurs Chartes,

Vu les délibérations du Conseil Régional de Picardie n° AMT 112-02-1 du 17 décembre 2004 et n° 53-02-1 du 20 juin 2014 prescrivant l'élaboration de la charte du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime et fixant son périmètre d'étude,

Vu les avis de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France en date du 4 novembre 2015, du Conseil National de Protection de la Nature (CNP) en date du 2 décembre 2015, et l'avis intermédiaire du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en date du 20 avril 2016 sur l'avant-projet de charte,

Vu la délibération du Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées du 29 septembre 2016 approuvant le projet de charte du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime,

Vu la délibération de la Commune de MOYENNEVILLE approuvant son adhésion au Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées en date du 26 octobre 2011,

Vu l'avis de la Formation d'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable du 11 janvier 2017 sur le projet de charte et son évaluation environnementale,

Vu l'arrêté n° 17000081 du 27 janvier 2017 du Président du Conseil Régional Hauts-de-France arrêtant le projet de charte du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime à soumettre à enquête publique,

Vu la décision n° E17000036/59 du 15 mars 2017 du Président du Tribunal Administratif de LILLE désignant la Commission d'enquête publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique du 23 août 2017,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime du 13 décembre 2018 approuvant le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées,

Vu le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées,

Vu le courrier du Président du Conseil Régional Hauts-de-France du 17 janvier 2019 invitant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à délibérer sur le projet de charte et le cas échéant, à adhérer au Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées,

Exposé des motifs

Le Parc Naturel Baie de Somme Picardie Maritime a réalisé son projet de charte.

Ce projet de charte, constitué d'un rapport et d'un plan du Parc a été soumis à une enquête publique en date du 11 mai 2017.

Ce projet de charte est maintenant adressé à l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre du projet de charte. Chaque collectivité approuve individuellement le projet de délibération (article R 333-7 alinéa 1 du Code de l'Environnement).

Celui-ci sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Régional des Hauts-de-France, chargé de présenter la demande de renouvellement de classement pour 15 ans au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.

Pour finir, après avis du Ministère, la charte sera approuvée par l'Etat officialisant la labellisation du territoire en PNR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver sans réserve le projet de Charte révisée du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime 2019-2034 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées.

6) Mise en conformité RGPD

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un devis de Monsieur Gilles DEVISSE concernant la prestation annuelle pour la mise en conformité RGPD du secteur public avec une remise tarif mutualisé, pour un montant de 200,00 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

7) Remboursement des frais de déplacement (DE201917)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer pour les besoins du service et dans le cadre de stages de formation.

Tout déplacement hors de la résidence administrative, quel en soit le motif, doit être préalablement autorisé.

A cette occasion, l'agent peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport et de repas.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de rembourser à l'agent les frais de transport et de repas occasionnés lors de ses déplacements pour les besoins du service et dans le cadre de stages de formation suivant les textes réglementaires en vigueur,

- la prise en charge est conditionnée à la production de justificatifs,

- les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er avril 2019.

8) Ventes diverses (DE201918)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu plusieurs propositions suite à la mise en vente de bois stéré, balayeuse, tonne à lisier, cuve à gaz, imprimante couleur et cuve à fuel.

Bois stéré : 1 proposition à 170 € (M. HIBON) - 4 propositions à 200 € (MM. SINGLE, BOUCHER, MONTAY, KOBSCHE) - 1 proposition à 201 € (M. ROPERT) - 1 proposition à 250 € (M. LARIVIERE) - 1 proposition à 260 € (M. HIARD) - 1 proposition à 280 € (M. COLIGNON)

Balayeuse : 1 proposition à 70 € (M. CORBILLON)

Tonne à lisier : 1 proposition à 80 € (M. CORBILLON) - 1 proposition à 160 € (M. BRICHEUX) - 1 proposition à 165 € (M. THERAS)

Cuve à gaz : 1 proposition à 80 € (M. CORBILLON)

Imprimante couleur : 1 proposition à 60 € (M. CORBILLON)

Cuve à fuel : pas de proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider les propositions suivantes : le bois stéré à **280 €** à M. COLIGNON, la balayeuse à **70 €** à M. CORBILLON, la tonne à liser à **165 €** à M. THERAS, la cuve à gaz à **80 €** à M. CORBILLON et l'imprimante couleur à **60 €** à M. CORBILLON.

- d'émettre les titres correspondant à l'attribution des propositions validées,
- d'accepter ces sommes qui seront portées en recettes sur le budget 2019.

9) Cérémonies du 8 mai

10 H 30 Cérémonie religieuse

11 H 15 Rassemblement du Conseil Municipal sur la Place, des enfants des écoles et de toute la population derrière les drapeaux des anciens combattants
Cérémonie du souvenir aux plaques commémoratives

11 H 30 Délégation au monument aux morts

11 H 45 Délégation au monument route d'Abbeville

12 H 00 Vin d'honneur à la Salle Polyvalente et distribution de friandises aux enfants ayant chanté la Marseillaise

10) Questions diverses

Monsieur le Maire précise que les travaux de réfection de la rue des Charrons seront réalisés par la CCV en juin.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Mickaël COUET a suivi une formation les 9 et 11 avril 2019 pour le Certiphyto et a obtenu le certificat.

Monsieur CARPENTIER fait état d'un problème d'écoulement d'un regard à La Poste.

Monsieur EECKHOUT soumet l'installation d'un panneau indiquant la direction de la Ferme du Mesnil sous le panneau direction Bienfay, des transporteurs cherchent souvent l'accès au Mesnil.

Monsieur ROGER propose de créer une commission pour aider les personnes dépendantes contraintes de quitter leur domicile, du fait de leur handicap.

Monsieur le Maire précise que le CCAS a décidé de verser une subvention de 100,00 € à la Maison du Vimeu Vert.

Séance levée à 21 heures 30